



Le Directeur des Ressources Humaines Groupe

Monsieur Sébastien Crozier,  
Président CFE-CGC Orange  
10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Paris le 8 décembre 2015

Monsieur le Président,

Suite au courrier que vous avez adressé à Stéphane Richard, je tiens à vous préciser que nous sommes convaincus que l'alternance est une voie de formation d'excellence facilitant l'insertion durable dans l'emploi. Il est vrai que l'engagement ambitieux pris dans l'accord intergénérationnel du 27 septembre 2013 n'est pas encore complètement atteint sur le volet du recrutement des ex alternants, c'est pourquoi j'ai décidé d'engager avec mes équipes un plan de rattrapage afin que les 1900 ex alternants soient effectivement recrutés au sein d'Orange et que l'engagement pris collectivement soit ainsi respecté.

Les apprentis bénéficient d'un contrat d'apprentissage permettant la réalisation d'un cursus de formation d'une durée de 2 ans (BTS/DUT, Master, ...) voire de 3 ans pour les écoles d'ingénieurs. Les salariés sous contrat de professionnalisation sont eux par principe conventionnel (branche des Télécoms) sur un titre ou un diplôme acquis sur une année (Licence et dernière année de cursus de formation).

Ce sont ces deux populations qui sont essentiellement visées par le recrutement en CDI de jeunes ayant acquis une expérience professionnelle réussie sous contrat de travail. Il est exact de constater que les étudiants accueillis sous convention de stage (qui n'est pas un contrat de travail) au sein des équipes n'étaient pas inclus dans cette transformation envisagée même si le Groupe développe une politique volontariste d'accueil de jeunes en stage avec 2500 stagiaires présents chaque année dans le Groupe.

Je partage votre sentiment sur le devenir de cette population ; les stagiaires accueillis dans l'entreprise en fin d'études sur une période longue (6 mois) intégrés dans les mêmes conditions que leurs collègues alternants pourront faire partie de l'engagement de recrutement en CDI de jeunes présents dans l'entreprise. Cet engagement pourra être repris dans le cadre de l'accord intergénérationnel en cours de négociation pour la période 2016/2018.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'expression de mes sentiments respectueux.

Bruno Mettling

Directeur Général Adjoint du Groupe